



Transport par  
**TAXIBUS**  
et **MINIBUS**  
450 224-8800

Assemblée régulière  
Comité administratif

Date: 3 mars 2020  
Heure: 9 heures

Hôtel de ville de Prévost  
2870, Boul. Curé-Labelle, Prévost

## PROCÈS-VERBAL

### MEMBRES PRÉSENTS

Paul Germain – Président  
Xavier-Antoine Lalande – Vice-président  
Linda Lalonde – Secrétaire  
Michel Fortier – Trésorier  
Roger Hotte – Administrateur  
Bruno Laroche – Administrateur  
Léna Bergeron - Administratrice  
Pierre Daigneault - Administrateur  
Nicole Houle - Administratrice

Louise Bourgeois – Directrice générale

Invité : Martine Rouette – Agente de projet

#### 1. Mot de Bienvenue

Que la séance soit ouverte suite au mot de Paul Germain à 9 heures 05

#### 2. Adoption de l'ordre du jour du 3 mars 2020

No. Résolution : AR.20200303.2  
Il est proposé par : Nicole Houle

Que l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil d'administration sur l'avis de convocation, soit adopté avec ajout aux varia.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 3. Adoption du procès-verbal du 28 janvier 2020

No. Résolution : AR.20200303.3  
Il est proposé par : Léna Bergeron

Que le procès-verbal du 28 janvier 2020 soit adopté avec modifications.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### MEMBRES ABSENTS

Louise Gallant – Administratrice

#### **4. Suivi au procès-verbal du 28 janvier 2020**

La demande pour le remplacement de M. Oigny sur le comité d'admission a été acheminée et Mme Marie-Ève Lépine remplacera M. Oigny.

Le renouvellement des assurances responsabilité a été fait auprès de la compagnie Assurance Jones. Pour l'enregistreur d'appel, la compagnie Amplysis fournira des documents pour procéder à l'installation. Pour le service d'audit de l'année 2020, étant donné que nous sommes paramunicipaux, nous devons prendre le même vérificateur que la MRC RDN.

#### **5. Correspondance**

Aucune correspondance

#### **6. Adoption des comptes à payer au 3 mars 2020**

No. Résolution : AR.20200303.6

Il est proposé par : Léna Bergeron

Il est résolu d'adopter la liste des comptes à payer du chèque no 5348 au chèque no 5381 pour l'adapté au montant de 81 822.20\$ et du chèque no 965 au chèque no 986 pour le collectif au montant de 52 344.22\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **7. Adoption des rapports budgétaires**

No. Résolution : AR.20200303.7

Il est proposé par : Roger Hotte

Il est résolu d'adopter les rapports budgétaires au 31 décembre 2019 et au 31 janvier 2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **8. Contrat de taxi sous forme gré à gré**

Suite au comité de pilotage, il a été décidé que les contrats de taxi ne seraient pas attribués sous forme d'appel d'offres, mais sous forme de contrat gré à gré répondant à un cahier des charges précis.

Une copie de l'ancien contrat de taxi sera remise à l'entreprise Taxi Rivière du Nord pour signature. Une rencontre aura lieu avec le président de Taxi Rivière du Nord, le président et la directrice générale du TAC MRC RDN. Cedit contrat prendra fin au 31 août 2020. Paul Germain mentionne qu'un projet de nouveau contrat est complété à 85%.

## **9. Transport collectif ville de Ste-Sophie**

No. Résolution : AR.20200303.9  
Il est proposé par : Xavier-Antoine Lalande

Il est proposé d'accepter temporairement deux arrêts à Ste-Sophie pour permettre aux usagers d'utiliser le transport collectif étant donné que l'entreprise Taxi Rivière du Nord ne peut pour l'instant offrir le service du transport pour la navette #35 en raison de l'attente de permis de taxi supplémentaire auprès de la Commission des Transports.

Pour ce faire, il est proposé que le TAC MRC RDN appuie Taxi Rivière du Nord dans leurs démarches étant donné l'urgence.

Le comité administratif est d'avis que la ville de Ste-Sophie devrait suivre la méthode des autres villes pour le transport collectif, mais le tout appartient à la ville de Ste-Sophie. Celle-ci réévaluera la situation du dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **10. Résolution ajout d'arrêt pour la ville de St-Colomban**

No. Résolution : AR.20200303.10  
Il est proposé par : Xavier-Antoine Lalande

ATTENDU la résolution de la ville de Saint-Colomban no. 067-02-2020 qui demande l'ajout d'arrêts dans cette municipalité :

Il est proposé d'autoriser la mise en place d'un arrêt à l'intersection du chemin de la Rivière-du-Nord et montée de la Carrière (C83).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **11. Service d'audit de l'année 2020 (suivi)**

No. Résolution : AR.20200303.11  
Il est proposé par : Michel Fortier

Comme nous faisons partie du périmètre comptable de la MRC, en vertu des récents changements dans les normes comptables du secteur public, nous avons l'obligation d'avoir le même auditeur que la MRC. Pour l'audit 2020, il est proposé d'accepter l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 12. Programme d'Aide Développement Transport Collectif (PADTC) 2019-2020

Des changements ont été apportés dans le programme d'aide en transport collectif. Les seuils maximums de l'aide financière au transport collectif en milieu rural sont bonifiés, de même que ceux de l'aide destinée au transport interurbain par autobus.

Une aide financière pour encourager la concertation et la coordination des services de transport collectif régional, le tout afin de favoriser la création de tables de concertation régionale en transport collectif, s'ajoute au volet 2.

## 13. Information sur la redevance de 90 cents par transport de taxi.

La nouvelle *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* à l'article 287 prévoit que les usagers des taxis devront payer une redevance de 90 cents par transport pour alimenter un fonds pour le rachat de permis de taxi.

- 1- À la lumière des informations que nous possédons en ce moment, le 0,90 \$ par course ne s'appliquera qu'à compter de l'entrée en vigueur de la loi soit en octobre 2020.
- 2- De plus, il semble que le 0,90 \$ ne s'appliquera pas à des contrats comme les nôtres, mais ça reste à confirmer dans le règlement. Chose certaine, le transport adapté en sera exclu

## 14. Varia

### 14.1 Démission de Léna Bergeron

No. Résolution : AR.20200303.14.1  
Il est proposé par : Xavier-Antoine Lalande

Léna Bergeron annonce au comité d'administration qu'elle ne renouvellera pas son mandat pour 2020 en tant que représentante des personnes handicapées. Il est proposé de remercier Léna Bergeron pour son travail accompli dans ces tâches au sein du comité administratif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 14.2 Dîné du comité administratif

No. Résolution : AR.20200303.14.2  
Il est proposé par : Paul Germain

Il est proposé que le TAC MRC RDN offre un dîner à l'ensemble du comité administratif après l'assemblée générale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

15. La prochaine réunion se tiendra le mardi 24 mars 2020 à 9 heures suivies de l'assemblée générale à 10 heures 30 à la ville de Prévost

16. Levée de l'assemblée régulière

No. Résolution : AR.20200303.16  
Il est proposé par : Bruno Laroche

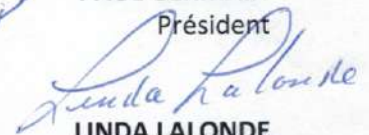
Que la séance soit levée à 10 heures 30.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal  
Sont considérées signées.



**PAUL GERMAIN**  
Président



**LINDA LALONDE**  
Secrétaire